



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt-cinquième session

Rome (Italie), 12-16 novembre 2018

**Préparation du Plan à moyen terme révisé 2018-2021 – priorités
émanant des comités techniques**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Beth Crawford

Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +39 06 570 52298

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



PC 125

Résumé

- Le présent document résume le débat sur les priorités techniques au titre du Cadre stratégique révisé et les recommandations formulées par les comités techniques. Au moment de sa rédaction, les cinq conférences régionales de la FAO et les quatre comités techniques avaient tenu leurs sessions de 2018.
- Les comités techniques ont examiné les évolutions et les nouveaux enjeux qui seront importants pour les activités de l'Organisation pendant la période 2018-2021. Ils se sont concentrés sur les priorités fixées sous les différents objectifs stratégiques et ont défini quels domaines de travail méritaient une attention particulière. L'annexe 1 donne un aperçu des priorités et des débats qui relèvent du point pertinent de l'ordre du jour.
- Le Comité de l'agriculture a demandé à la FAO de rédiger un projet de résolution concernant le renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de l'Organisation. Ce projet figure à l'annexe 2, pour information et examen par le Comité du Programme.
- Le Comité du Programme a débattu des conclusions des conférences régionales concernant les priorités pour les activités de l'Organisation à sa cent vingt-quatrième session, en mai 2018. Les conférences régionales ont déterminé les mesures prioritaires au niveau régional. Toutes ces mesures contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO et offrent donc une base pour orienter les activités que l'Organisation mènera aux niveaux régional, sous-régional et national au cours de l'exercice biennal à venir. Le document portant la cote CL 159/LIM/4 Rev.1 donne un aperçu complet des priorités émanant des conférences régionales.
- Le cadre de résultats oriente la planification des travaux de la FAO et sert de base au suivi et à l'établissement de rapports pour la période 2018-2021. Depuis la session de mai, il a été quelque peu ajusté à la lumière des enseignements tirés. L'annexe web 1 contient le cadre de résultats actualisé.

Indications que le Comité du Programme est invité à donner

Le Comité du Programme est invité à:

- a) Donner un avis quant à l'incidence des évolutions et des nouveaux enjeux sur les activités de l'Organisation pour la période 2018-2021;
- b) Prendre note des priorités techniques et donner les indications qu'il juge utiles au Conseil pour aider celui-ci lorsqu'il examinera les rapports des comités techniques, à sa cent soixantième session, en décembre 2018;
- c) Prendre acte des cibles et indicateurs du cadre de résultats actualisé, qui constituent la base du suivi et de l'établissement de rapports à caractère officiel concernant la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2018-2021;
- d) Formuler des orientations relatives au projet de résolution sur le renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de l'Organisation (annexe 2).

I. Introduction

1. À sa cent vingt-quatrième session, tenue en mai 2018, le Comité du Programme a examiné les priorités régionales qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques, approuvées par les cinq conférences régionales qui se sont tenues au début de l'année 2018, ainsi que les cibles et indicateurs du cadre de résultats actualisé, qui servent de base au suivi et à l'établissement de rapports à caractère officiel concernant la mise en œuvre du Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021. Le Comité a réservé un bon accueil aux cibles et indicateurs du cadre de résultats actualisé qui concernent les objectifs stratégiques et s'est dit favorable aux priorités et initiatives régionales émanant des conférences régionales qui se sont tenues avant la mi-avril (Afrique, Asie et Pacifique, et Amérique latine et Caraïbes). Il a déclaré attendre avec intérêt de pouvoir examiner, à sa prochaine session, le rapport complet sur les priorités découlant des conférences régionales, y compris celles dont les sessions ont eu lieu plus tardivement (Europe et Proche-Orient), et la contribution de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord.

2. Depuis la dernière session du Comité du Programme, les quatre comités techniques ont tenu leurs sessions: le Comité des pêches, du 9 au 13 juillet 2018, le Comité des forêts, du 16 au 20 juillet 2018, le Comité de l'agriculture, du 1^{er} au 5 octobre 2018, et le Comité des produits, du 26 au 28 septembre 2018.

3. Chaque comité technique avait à son ordre du jour un point qui l'invitait à donner des orientations concernant les priorités à définir dans les activités que la FAO devait mener dans le secteur technique au titre du Cadre stratégique révisé sur la période 2018-2021. Pour leurs discussions, les comités techniques se sont appuyés sur des documents d'information qui proposaient des priorités sous chacun des objectifs stratégiques, compte tenu des dernières évolutions et des nouveaux enjeux¹. Les indications données par les comités techniques alimenteront la réflexion lors du réexamen du PMT 2018-2021 et du Programme de travail et budget (PTB) 2020-2021, comme le prévoit la réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi axé sur les résultats adoptée par la Conférence en 2009².

4. Le présent document est structuré comme suit: la partie II présente une vue d'ensemble des faits récents et des nouveaux enjeux qui auront des incidences sur les activités de l'Organisation à moyen terme; la partie III résume les priorités techniques déterminées par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits) à leurs sessions de 2018; la partie IV contient le rapport complet sur les priorités émanant des conférences régionales et la partie V fournit des informations actualisées sur le cadre de résultats 2018-2021.

II. Faits récents qui auront des incidences sur les activités de l'Organisation à moyen terme

5. Les grandes évolutions au niveau mondial et les défis à venir qui ont façonné la définition du Cadre stratégique révisé de la FAO³, approuvé en juillet 2017, restent pertinents. La présente partie met l'accent sur les grands changements survenus dans l'environnement mondial ces deux dernières années qui auront des effets directs sur les secteurs alimentaire, agricole, halieutique et forestier, à moyen terme et à long terme, et qui pèseront de différentes manières sur la mise en œuvre du PMT 2018-2021 de la FAO.

6. Les quatre comités techniques ont, chacun dans leur domaine technique, étudié et souligné plusieurs enjeux et évolutions qui déterminent les priorités de l'Organisation à moyen terme. Ces enjeux et évolutions sont brièvement exposés ci-dessous.

A. Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (dénommé ci-après le Programme 2030) a pour objectif de relever les défis complexes auxquels est confrontée la planète aujourd'hui, notamment la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, selon une approche indivisible et

¹ COFI/2018/11, COFO/2018/7.1, COAG/2018/2, CCP/18/6.

² Résolution n° 10/2009 de la Conférence (voir le volume II, point F, des Textes fondamentaux).

³ C 2017/7, Cadre stratégique révisé.

multisectorielle. Il faut s'efforcer de tenir compte davantage du fait que la sécurité alimentaire, les systèmes alimentaires, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et des forêts, et la lutte contre la pauvreté sont étroitement liés et essentiels à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD). L'un des plus grands défis est de mettre en place une gouvernance nationale et internationale cohérente et efficace, jointe à des objectifs de développement bien définis et prenant appui sur un engagement véritable. Le Programme 2030 donne corps à cette vision et transcende la fracture entre pays développés et pays en développement. Le développement durable est un enjeu universel qui relève de la responsabilité collective de tous les pays. Il exige que toutes les sociétés revoient totalement leurs modes de production et de consommation.

8. La FAO est l'organisation des Nations Unies responsable de 21 indicateurs des ODD. À ce titre, elle doit élaborer des méthodes, aider les pays à collecter des données pertinentes, à les valider et à les harmoniser, à estimer les agrégats régionaux et mondiaux et à les rendre disponibles aux fins de la production de rapports internationaux. L'assistance qu'elle prête aux pays doit notamment prendre la forme d'un appui intégré aux politiques, d'un renforcement des capacités et de partenariats de collaboration multipartites plus solides. La FAO doit également améliorer l'aide qu'elle apporte aux petits producteurs, aux forestiers, aux pêcheurs et aux agriculteurs familiaux en adoptant et en transposant à plus grande échelle des pratiques productives et durables, en particulier en facilitant l'accès aux ressources, aux investissements, aux technologies et aux innovations agricoles.

B. Rendre les secteurs agricoles plus durables, plus productifs et plus résilients face au changement climatique et à l'intensification des risques naturels

9. En adoptant les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Accord de Paris sur le changement climatique, la communauté internationale a pris l'engagement de construire un avenir durable. Cependant, pour éliminer la faim et la pauvreté d'ici à 2030 tout en s'attaquant à la menace que constitue le changement climatique et en veillant à la durabilité des ressources, une transformation profonde des systèmes alimentaires et agricoles sera nécessaire partout dans le monde, outre la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles. Par ailleurs, il est nécessaire de favoriser les approches intégrées dans les politiques et stratégies nationales de développement, afin d'harmoniser les politiques dans les différents secteurs et de veiller à la cohérence des politiques, selon qu'il conviendra, en prenant en compte les priorités et capacités nationales. Il est indispensable de participer activement à la concertation régionale, nationale et internationale à l'appui de la mise en œuvre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture.

10. Il convient de prendre sans attendre des mesures visant à rendre les secteurs agricoles plus durables, plus productifs et plus résilients grâce à des approches intégrées qui permettront de faire en sorte que l'agriculture, la pêche et les forêts soient plus durables dans toutes leurs dimensions économiques, environnementales et sociales. Retarder la transformation des secteurs agricoles forcera les pays pauvres à mener de front la lutte contre la pauvreté, la faim et les effets de plus en plus dévastateurs du changement climatique. Le recours aux pratiques agricoles existantes pour répondre à une demande accrue de produits agricoles risque fort d'entraîner une intensification de la concurrence autour des ressources naturelles, un accroissement des émissions de gaz à effet de serre, et la poursuite de la déforestation et de la dégradation des terres.

11. On ne peut pas assurer une production alimentaire et agricole durable en se fondant sur des systèmes agricoles à forte consommation d'intrants et de ressources qui ont entraîné une déforestation massive, des pénuries d'eau, un appauvrissement des sols et un niveau élevé d'émissions de gaz à effet de serre. L'accélération indispensable de la croissance de la productivité est également freinée par l'appauvrissement de la biodiversité et la diffusion transfrontière des organismes nuisibles et des maladies des végétaux et des animaux, accompagnée parfois d'une résistance croissante aux antimicrobiens.

12. Il faut mettre en place des systèmes novateurs qui permettent à la fois de préserver et d'améliorer la base de ressources naturelles, et d'accroître la productivité. Les processus de transformation misant sur des approches globalistes, comme l'agroécologie, l'agroforesterie, l'agriculture intelligente face au climat, l'agriculture de conservation et l'approche écosystémique, qui s'inspirent notamment des connaissances autochtones et traditionnelles, sont cruciaux. Les progrès

techniques et une réduction drastique de la consommation de combustibles fossiles dans l'ensemble de l'économie et en particulier dans l'agriculture contribueront à freiner le changement climatique et l'augmentation des risques naturels, qui menacent l'ensemble des écosystèmes et tous les aspects de la vie humaine. Il faut renforcer la collaboration internationale pour faire obstacle aux nouvelles menaces transfrontières qui pèsent sur les systèmes agricoles et alimentaires, en particulier les organismes nuisibles et les maladies.

C. Lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes

13. Les conflits et les crises sont les principales causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Ils réduisent les disponibilités alimentaires, perturbent l'accès à la nourriture et aux soins médicaux et fragilisent les systèmes de protection sociale. Complexes par nature, ils peuvent être déclenchés ou amplifiés par des catastrophes naturelles d'origine climatique et par l'incidence de celles-ci sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Après une catastrophe naturelle, les personnes vulnérables, plus que les autres, se retrouvent souvent piégées dans le cercle vicieux de la pauvreté parce qu'elles sont moins résilientes et ne sont pas en mesure de faire face.

14. Pour éliminer définitivement la faim, la malnutrition et l'extrême pauvreté, il faut renforcer la résilience dans les situations de crise prolongée, de catastrophe et de conflit, et œuvrer à un développement mondial inclusif et équitable afin d'empêcher les conflits.

15. Un système de protection sociale associé à une croissance favorable aux pauvres aidera également à relever le défi qui consiste à éliminer la faim et le triple fardeau de la malnutrition, grâce à des régimes alimentaires plus sains. Les stratégies de croissance favorables aux pauvres, qui garantissent que les plus faibles bénéficient des avantages apportés par l'intégration dans les marchés et par l'investissement agricole, contribueront à améliorer les revenus et les perspectives d'investissement dans les zones rurales et permettront de s'attaquer aux causes profondes des migrations.

D. Évolutions démographiques et économiques, urbanisation et systèmes alimentaires

16. La population mondiale devrait atteindre près de 10 milliards de personnes d'ici à 2050, ce qui ferait bondir la demande de produits agricoles – dans un scénario de croissance économique modeste – de 50 pour cent environ par rapport à 2013. La hausse des revenus dans les pays à revenu faible ou intermédiaire accélérera une transition alimentaire conduisant à une consommation accrue de viande, de fruits et de légumes au détriment des céréales, ce qui exigera une transformation comparable de la production et accentuera la pression sur les ressources naturelles.

17. En outre, l'urbanisation rapide est l'un des principaux enjeux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. D'ici à 2030, quelque cinq milliards de personnes devraient vivre en ville, soit 60 pour cent de la population mondiale prévue. La croissance continue de la population urbaine et l'expansion des villes existantes ou nouvelles supposent le changement des schémas de consommation alimentaire, ce qui aura des incidences sur l'utilisation des terres et sur la durabilité des chaînes d'approvisionnement.

18. Les systèmes alimentaires urbains, périurbains et ruraux sont de plus en plus importants du point de vue de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les villes, ainsi que pour les services environnementaux. Pour que les citoyens aient accès à des denrées alimentaires nutritives en quantité suffisante, il convient d'adopter une approche spécifique. En effet, la sous-alimentation et l'obésité peuvent coexister étant donné que la population urbaine consomme en général davantage d'aliments fortement transformés.

19. La coordination verticale et une organisation plus rationnelle des systèmes alimentaires se traduisent par une offre d'aliments normalisés dans les zones urbaines et par la création d'emplois officiels. Cependant, ces systèmes doivent être accompagnés d'investissements responsables et tenir compte des moyens d'existence des petits exploitants agricoles, de l'empreinte environnementale associée à l'allongement des circuits d'approvisionnement et des incidences sur la biodiversité. Il faut répondre à ces préoccupations en rendant les systèmes alimentaires plus efficaces, plus inclusifs et plus résilients.

20. Par ailleurs, les pertes et le gaspillage de nourriture engloutissent une part non négligeable de la production agricole, et leur réduction rendrait moins nécessaire un accroissement de la production.

III. Recommandations des comités techniques

21. Les comités techniques ont débattu et donné des orientations sur les évolutions et les nouveaux enjeux dans le contexte mondial de développement, ainsi que sur les priorités à définir pour les activités de la FAO dans leurs domaines de travail respectifs au titre du Cadre stratégique révisé. Globalement, ils se sont félicités de la présentation des résultats obtenus au titre du Cadre stratégique de la FAO pendant l'exercice biennal 2016-2017 et ont reconnu combien les travaux de l'Organisation étaient importants du point de vue de la concrétisation des ODD.

22. Les comités techniques ont approuvé les domaines de travail prioritaires du PMT 2018-2021, tels qu'ils figurent dans les documents d'information respectifs qui relèvent du point de l'ordre du jour concernant le programme de travail de la FAO au titre du Cadre stratégique révisé. Les domaines de travail prioritaires et les conclusions et recommandations de chaque comité technique qui sont en rapport avec ce point de l'ordre du jour, ainsi que la contribution pertinente des activités aux objectifs stratégiques, sont synthétisés à l'annexe 1.

23. Les comités techniques ont reconnu l'importance des activités de normalisation menées par la FAO au niveau mondial et ont souligné la nécessité de gérer les ressources de manière durable, y compris les ressources biologiques aquatiques, les forêts et les systèmes alimentaires. Ils ont invité la FAO à accroître l'aide qu'elle apporte aux pays aux fins de l'exécution du Programme 2030, notamment en matière d'appui aux politiques, de renforcement des capacités, de partenariats et de travaux connexes sur les indicateurs des ODD, et ils ont demandé que se poursuive la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique. Par ailleurs, le Comité de l'agriculture a appelé l'Organisation à élaborer une stratégie sur la prise en compte systématique de la biodiversité et s'est félicité de l'initiative L'agroécologie – passer à l'échelle supérieure. À cet égard, il a demandé à la FAO de rédiger un projet de résolution concernant le renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de l'Organisation (annexe 2).

IV. Recommandations des conférences régionales

24. À sa cent vingt-quatrième session, tenue en mai 2018, le Comité du Programme a dit attendre avec intérêt de pouvoir examiner le rapport complet sur les priorités émanant des conférences régionales. Le document portant la cote [CL 159/LIM/4 Rev.1](#), présenté au Conseil en juin 2018, synthétise les priorités et les initiatives régionales approuvées par les conférences régionales en 2018, y compris celles adoptées par la Conférence régionale pour le Proche-Orient à sa trente-quatrième session (Rome, 7-11 mai 2018) et par la Conférence régionale pour l'Europe à sa trente et unième session (Voronège, 16-18 mai 2018) – qui ne figuraient pas dans le document transmis au Comité du Programme en mai car les réunions concernées n'avaient pas encore eu lieu au moment de sa rédaction. Les priorités stratégiques formulées à la cinquième Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (Washington, 18-19 avril 2018) y sont également incluses.

V. Informations actualisées sur le cadre de résultats

25. Le cadre de résultats guide la planification des activités que la FAO mène au titre du PTB et fournit la base nécessaire au suivi et à l'établissement de rapports. À sa session de mai 2018, le Comité du Programme a reçu des informations sur les mises à jour du cadre de résultats 2018-2021, à l'issue de la planification des travaux pour 2018-2019 et compte tenu des indications communiquées par le Conseil en décembre 2017. Depuis cette session, quelques ajustements supplémentaires ont été apportés sous l'objectif 6 et sous quelques-uns des indicateurs de résultante des objectifs stratégiques, tel qu'indiqué ci-après. La version finale du cadre de résultats 2018-2021 figure à l'annexe web 1.

26. Dans la section 6.2 (statistiques), le libellé précédent de l'indicateur de performance clé 6.2.A – Proportion de pays ayant transmis des rapports sur les 21 indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable (cf. indicateur ODD 17.18.1) – aurait abouti à des résultats faibles et à une progression lente, dans la mesure où très peu de pays sont à même de faire rapport sur tous les indicateurs pertinents dont la FAO est responsable. C'est pourquoi le libellé et les cibles ont été

révisés comme suit, de sorte qu'ils soient mieux alignés sur l'indicateur ODD 17.18.1: Proportion d'indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable qui ont fait l'objet de rapports au niveau national, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. Le libellé de l'indicateur de performance clé 6.2.B a été simplifié et les valeurs des cibles ont été révisées sur la base des résultats de l'enquête 2018 sur l'assurance qualité et la planification.

27. Des modifications minimales ont été apportées au titre de l'indicateur de performance clé 6.4.B sur la gouvernance, qui est désormais le suivant: Nombre de questions de gouvernance pour lesquelles la contribution de la FAO a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques aux niveaux national et régional.

28. S'agissant des objectifs stratégiques, la progression des indicateurs de résultante est mesurée tous les deux ans, dans le cadre de l'Évaluation des résultantes de l'Organisation, qui permet de recueillir des données primaires (enquête) et secondaires (bases de données publiques et examen des politiques) au niveau des pays pour chaque indicateur de résultante. Les changements opérés au niveau des résultantes tiennent compte des enseignements tirés de l'Évaluation des résultantes de l'Organisation 2017 et visent à améliorer l'établissement de rapports sur les résultantes pour 2019. Il s'agit notamment de la standardisation des titres des indicateurs en rapport avec l'utilisation des données aux fins de la prise de décision⁴ et de la simplification et/ou la clarification de certains titres d'indicateur de résultante⁵. Enfin, l'indicateur 2.1.B a été élargi: il ne prend plus seulement en considération le nombre de pays rendant compte de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable mais aussi l'état d'avancement de la mise en œuvre.

⁴2.4.A, 4.4.A et 5.2.A.

⁵1.2.A, 1.3.A, 1.4.A, 4.2A, 4.3.B, 4.3.C, 5.1.A, 5.3.A et 5.4.A.

Annexe 1. Synthèse des priorités énoncées dans le document et extraits des rapports des différents comités techniques au titre du point de l'ordre du jour relatif au programme de travail de la FAO relevant du Cadre stratégique révisé, pour chaque objectif stratégique

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
<p><i>OS 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'aider les pays à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition 		<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à améliorer les régimes alimentaires et la nutrition par des interventions au niveau des systèmes alimentaires (OS 4) Renforcer la coordination et l'engagement au niveau international en faveur d'une alimentation plus sûre pour tous. La FAO et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) collaboreront plus étroitement en organisant une série de réunions sur la sécurité sanitaire des aliments au premier trimestre de 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Diriger, avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'élaboration d'un programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement (PEID) en mettant l'accent sur l'analyse des faits actuels dans le domaine du commerce et les différentes formes de malnutrition qui coexistent dans un même PEID, y compris les recommandations sur la manière dont le commerce et les politiques commerciales peuvent contribuer à régler les problèmes nutritionnels des PEID (OS 4)

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
<p>OS 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les activités régionales existantes sur la croissance bleue dans son programme de travail et participer à la conception de nouvelles initiatives régionales • Continuer à considérer comme prioritaires les travaux habituels à l'appui d'une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture au niveau mondial, notamment dans le cadre du séminaire international sur la durabilité de la pêche qui doit se tenir en 2019 • Maintenir une présence et une visibilité fortes sur le terrain grâce à des actions concrètes qui encouragent le respect des accords internationaux et la transcription des directives techniques dans les politiques et plans nationaux et régionaux, outre ses travaux visant à établir des normes et à plaider en faveur de politiques et de pratiques au service du développement d'une 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de renforcer sa contribution aux cibles et aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts et de les intégrer expressément dans ses plans et programmes relatifs aux forêts • Affecter un rang de priorité élevé aux activités de normalisation • Promouvoir l'utilisation intégrée des terres • Affecter un rang de priorité élevé aux activités relatives aux données mondiales sur les forêts et à ses activités visant à renforcer les capacités des pays en matière de collecte et de gestion des informations sur les forêts • Élaborer des scénarios et des solutions à long terme à l'appui de la durabilité de l'offre et de la demande de produits forestiers • Aider les pays à faire cesser la déforestation, en particulier celle imputable à l'agriculture, au niveau mondial (OS 3) • Poursuivre ses efforts de lutte contre la dégradation des forêts et de promotion 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à un financement durable du programme mixte FAO-OMS qui adresse des avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments au Codex Alimentarius et des activités de normalisation de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) • Renforcer ses travaux sur les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), y compris le Secrétariat, notamment aux plans de l'agriculture durable, de la conservation de la biodiversité, de la sécurité alimentaire, de l'élimination de la pauvreté et de la durabilité environnementale • Élaborer un plan d'action en matière d'agroécologie avec des partenaires et continuer de chercher des synergies et des points de complémentarité entre l'agroécologie et d'autres approches au service d'une alimentation et d'une 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des mesures concrètes qui aideront les pays en développement à profiter des avantages des chaînes de valeur mondiales et à surmonter les problèmes qu'elles posent • Continuer de travailler sur les instruments d'orientation existants qui encouragent une conduite responsable de la part des entreprises, dans le cadre d'activités de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités (OS 1, OS 3, OS 4, OS 5) • Orienter le secteur privé vers des pratiques professionnelles plus durables et, ainsi, vers une mise en conformité avec les ODD (OS 1, OS 3, OS 4, OS 5)

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
<p><i>OS 2 (suite)</i></p>	<p>pêche et d'une aquaculture durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les pratiques optimales par le truchement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le secteur de la pêche afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (OS 1) • Améliorer la coopération entre la FAO, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), les organes régionaux des pêches (ORP) d'Afrique et les institutions nationales chargées de la pêche, à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019 de la FAO, ainsi que des cadres et stratégies de réforme régionaux • Encourager une production durable dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le contexte du 	<p>d'une gestion durable des forêts (OS 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'aider les pays à accroître le couvert forestier au moyen de la restauration, du reboisement et du boisement • Contribuer à la prise en compte systématique des forêts par des approches intersectorielles et inter-organisations à tous les niveaux (OS 1, OS 3, OS 4 et OS 5) • Continuer d'aider les pays à renforcer les cadres de bonne gouvernance à tous les niveaux • Plaider en faveur d'un accroissement des moyens financiers de mise en œuvre et des capacités en ressources humaines aux fins d'augmenter les capacités d'atteindre les objectifs et cibles convenus au niveau mondial dans le secteur des forêts 	<p>agriculture durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir aux pays un appui technique et une assistance à l'élaboration de politiques, notamment par la coopération Sud-Sud et par des approches innovantes, afin de renforcer leur participation aux activités du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture • Continuer d'aider les pays à tenir compte systématiquement de l'alimentation et l'agriculture durables et à concrétiser les ODD de manière intégrée, y compris à élaborer des indicateurs et une application pour mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD et faire rapport à ce sujet • Faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, qui met l'accent sur le rôle essentiel de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans le programme international 	

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
<p><i>OS 2 (suite)</i></p>	<p>changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'aider les pays à mieux gérer la santé animale et la sécurité biologique (OS 4, OS 5) • Accorder la priorité à la conservation et à la gestion durable des ressources biologiques aquatiques, en trouvant un juste équilibre entre les considérations économiques, sociales et environnementales (OS 3) • Diriger l'élaboration de directives relatives aux pratiques optimales au service d'une production aquacole durable, compte tenu de l'importance croissante du développement d'une aquaculture durable et de ses contributions potentielles à la sécurité alimentaire et à la nutrition à l'échelle mondiale, aux moyens d'existence, ainsi qu'à la réalisation d'un grand nombre de cibles des ODD (OS 1, OS 3) • Prêter un appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (OS 1, 		<p>relatif au climat (OS 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affecter un rang de priorité élevé aux politiques et programmes relatifs aux systèmes agricoles et alimentaires dans le cadre des initiatives mondiales et régionales et dans les pays prioritaires afin de maximiser leur effet sur les résultats nutritionnels (OS 1, OS 4) • Prêter un appui à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui concerne la biodiversité agricole, avec les initiatives internationales en faveur d'une utilisation durable des pollinisateurs et des sols, et en mettant l'accent sur les liens essentiels entre l'agriculture et la sécurité alimentaire, la biodiversité et les services écosystémiques (OS 1) • Continuer de prêter un appui au secteur de 	

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
	<p>OS 3, OS 4, OS 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours au processus visant à élaborer le contenu d'un instrument international juridiquement contraignant qui se rapporte à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et porte sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (A/72/L.7) 		<p>l'élevage en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que les moyens d'existence, et d'éliminer la pauvreté (OS 1, OS 3)</p>	

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
OS 3: Réduire la pauvreté rurale	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'aider les pays à réduire la pauvreté, à assurer des conditions de travail décentes, à améliorer les moyens d'existence et à gérer l'interface entre climat et pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'aider les pays à améliorer les moyens d'existence qui dépendent des forêts, la prospérité et le bien-être humain (OS 1, OS 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Aider les pays à revitaliser les zones rurales par des investissements dans le développement rural, y compris l'agriculture et les chaînes de valeur qui y sont liées, en incluant les investissements dans le capital humain, si ce n'est en les considérant comme prioritaires, et en mettant l'accent sur les jeunes, qui sont les nouveaux entrants sur le marché du travail au niveau local/national (OS 3) 	

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
<p>OS 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêter une assistance technique en ce qui concerne les pratiques post-récolte améliorées, la protection des consommateurs, ainsi que le commerce du poisson et la réduction des pertes et du gaspillage de produits comestibles de la mer • Favoriser le caractère inclusif et l'efficacité de l'agriculture et des systèmes alimentaires (OS 3) 		<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec de multiples organisations qui complètent les ressources et l'expertise de la FAO en vue d'améliorer les systèmes alimentaires et de renforcer les capacités nationales et régionales à l'appui de la mise en place de systèmes alimentaires durables (OS 2) • Élaborer un cadre relatif aux systèmes alimentaires qui définira l'approche de la FAO concernant les systèmes alimentaires au service de la nutrition (OS 1) • Réaliser des études de cas au niveau des pays afin de faire apparaître les questions nouvelles qui concernent la nutrition et les systèmes alimentaires et aider les pays en leur prodiguant des conseils en matière de planification, de politiques et d'investissements qui leur indiquent en quoi les systèmes alimentaires au service de la nutrition peuvent être des moteurs du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de fournir des informations sur les marchés de produits agricoles, en collectant des données et en procédant constamment au suivi et à l'évaluation de l'offre, de la demande, des échanges commerciaux, des stocks et des prix, et en élaborant des rapports réguliers • Aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de planification stratégique et d'analyse des politiques au moyen de projections ayant trait aux marchés mondiaux, régionaux et nationaux • Encourager une meilleure harmonisation entre les mesures commerciales et les politiques et programmes agricoles • Aider les pays en développement et leurs institutions nationales et régionales à exploiter les débouchés à l'exportation sur les marchés internationaux, en

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
<i>OS 4 (suite)</i>			<p>(OS 1, OS 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des pays de mettre en place des systèmes alimentaires qui fournissent une nourriture sans danger à leur population et, dans le même temps, permettent de participer à l'économie mondiale grâce au respect des normes internationales de sécurité sanitaire des aliments 	<p>assurant l'application pertinente des mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi qu'une participation plus active aux chaînes de valeur mondiales (OS 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les États Membres et les communautés économiques régionales à renforcer leurs capacités en vue de leur participation à la formulation d'accords internationaux et de l'adoption de directives d'application volontaire en faveur de la transparence des marchés, de meilleurs débouchés à l'exportation et de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces • Prêter un appui à la mise en application effective des accords commerciaux existants, en particulier l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges • Aider les États Membres

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
				<p>à mener à bien des stratégies et des programmes d'exportation et à promouvoir des chaînes de valeur inclusives et axées sur les exportations, y compris en analysant les aspects liés à l'emploi rural (OS 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approfondir les travaux sur les liens entre commerce et nutrition, en particulier la possibilité de s'appuyer sur des mesures relevant des politiques commerciales pour améliorer la nutrition (OS 1) • Évaluer la portée des nouvelles technologies, leur importance pour le suivi des marchés et les premières tentatives destinées à les exploiter • Poursuivre ses autres activités essentielles qui concernent les marchés de produits, le commerce agricole et la gouvernance mondiale

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
<p>OS 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder une attention particulière aux effets négatifs du changement climatique et des catastrophes naturelles dans les PEID • Aider les populations dépendantes des océans à se préparer à faire face au changement climatique et aux catastrophes naturelles grâce à l'adaptation et à l'atténuation (OS 2) • Promouvoir les principes de la FAO en faveur d'une agriculture durable, élaborer des principes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets à l'intention des entreprises côtières et océaniques et des populations qui en dépendent, et encourager la gestion par zone. Plus particulièrement, l'aménagement du territoire est considéré comme fondamental pour gérer les terres, l'eau et les autres ressources d'une manière intégrée et qui réponde aux besoins de secteurs économiques en 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux structurer les activités relatives à la gestion des feux de forêt (OS 2) • Faciliter l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés face au changement climatique, grâce aux forêts (OS 2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier des moyens d'atténuer les difficultés liées aux tempêtes de sable et de poussière (OS 2) • Renforcer les capacités des pays et des régions de gérer plus efficacement les menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des populations humaines afin de maintenir un niveau satisfaisant de sécurité sanitaire des aliments et de sécurité alimentaire dans un environnement en mutation (OS 2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités mondiales de produire rapidement une analyse des crises alimentaires imminentes. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) continuera de concentrer ses travaux futurs sur l'institutionnalisation des méthodes et outils cruciaux et sur la mise en application de technologies novatrices

Objectif stratégique	Comité des pêches	Comité des forêts	Comité de l'agriculture	Comité des produits
	concurrence, réduise au minimum les conflits et intègre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux (OS 2)			

Annexe 2**Quarante et unième session de la Conférence de la FAO
Projet de résolution*****Renforcement de l'intégration des pratiques en faveur d'une agriculture durable dans les travaux de la FAO*****LA CONFÉRENCE,**

Profondément troublée par les estimations mondiales selon lesquelles 821 millions de personnes souffrent de sous-alimentation et le nombre et la proportion de personnes sous-alimentées est de nouveau en hausse, après des années de baisse;

Informée par l'analyse de la FAO que l'agriculture a des effets considérables, tant positifs que négatifs, sur l'environnement, notamment que ce secteur est à l'origine d'environ 70 pour cent des prélèvements d'eau douce dans le monde et que quelque 40 pour cent des terres agricoles de la planète sont dégradées;

Consciente que l'agriculture est l'unique moyen d'existence de la majorité des pauvres et des personnes sous-alimentées du monde, que ce secteur demeure un moteur essentiel de la croissance économique et du développement, et que le commerce agricole Sud-Sud, comme l'indique l'édition 2018 de *La situation des marchés des produits agricoles*, connaît un essor rapide;

Préoccupée par le fait que, selon les prévisions, les événements météorologiques extrêmes comme les inondations et les sécheresses vont devenir de plus en plus fréquents et de plus en plus prononcés en raison du changement climatique, et que la productivité agricole devrait diminuer en conséquence;

Consciente que, comme l'a signalé l'Organisation, il faudra peut-être accroître la production agricole de 40 pour cent entre 2012 et 2050 pour nourrir une population mondiale qui devrait atteindre près de 10 milliards de personnes;

Sensible au fait que les femmes sont davantage susceptibles de souffrir de l'insécurité alimentaire et que, bien qu'elles accomplissent la majorité des travaux agricoles dans de nombreux endroits du monde, elles ont moins de chances d'accéder aux terres, aux intrants (semences et outils, par exemple), aux services de vulgarisation et d'éducation, aux dispositifs de protection sociale, au financement et aux mécanismes de gestion des risques professionnels;

Constatant que plusieurs conférences régionales de la FAO tenues en 2018 ont mis en évidence la nécessité d'opérer une transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables, et prenant acte du potentiel d'un certain nombre de pratiques agricoles durables, dont l'agroécologie, à cet égard;

Rappelant que la Conférence de la FAO, à sa quarantième session, a reconnu le rôle clé que l'agriculture joue dans la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD), s'est félicitée de l'alignement des objectifs stratégiques de l'Organisation sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses ODD, et a invité la FAO à continuer de renforcer ses travaux normatifs et ses activités fondées sur des éléments scientifiques et factuels, en accordant une attention particulière à l'agroécologie, aux biotechnologies, à la production durable, au changement climatique, à la biodiversité, à la mécanisation, aux statistiques, à la sécurité sanitaire des aliments, à la nutrition, aux jeunes et à la parité hommes-femmes;

Prenant acte des résultats des séminaires internationaux et des réunions régionales de la FAO sur l'agroécologie, les biotechnologies agricoles et l'innovation au service des agriculteurs familiaux qui se sont tenus ces quatre dernières années, et qui ont mis en lumière des pratiques agricoles durables, notamment l'utilisation de l'agroécologie, des biotechnologies et d'autres pratiques et technologies novatrices afin de mettre en application les cinq principes de l'alimentation et l'agriculture durables à

l'appui des ODD et de produire davantage de nourriture en réduisant au minimum les effets sur l'environnement, dans le contexte du changement climatique et de l'accroissement démographique;

Réaffirmant qu'un large éventail de pratiques et d'innovations agricoles durables sont nécessaires pour surmonter les difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs et pour assurer la durabilité environnementale, sociale et économique du secteur agricole;

Rappelant que le Comité de l'agriculture, à sa vingt-sixième session (octobre 2018), a réservé un bon accueil à l'initiative L'agroécologie – passer à l'échelle supérieure, s'est dit favorable à ce que les 10 éléments distinctifs de l'agroécologie soient un guide qui présente l'une des manières de promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires durables, et a demandé à la FAO de continuer d'utiliser l'agroécologie comme l'une des approches possibles pour mettre en œuvre les cinq principes de l'alimentation et l'agriculture durables à l'appui des ODD et d'aider les pays et les régions à s'engager plus efficacement dans les processus de transition vers une agriculture et des systèmes agricoles durables;

Rappelant aussi que le Comité de l'agriculture (C 2019/21), à sa vingt-sixième session (octobre 2018), a demandé au Secrétariat de rédiger, en collaboration avec le Bureau, un projet de résolution concernant le renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de l'Organisation, qui seront présentées à la prochaine session du Conseil;

Invite la FAO à:

- a) Renforcer l'intégration des approches de l'agriculture durable dans la planification des futures activités afin de mettre en application de façon plus complète les cinq principes de l'alimentation et l'agriculture durables à l'appui des ODD;
- b) Continuer de chercher des synergies et des points de complémentarité entre différentes pratiques agricoles (y compris les connaissances traditionnelles et les pratiques agricoles comme les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) aux fins d'une alimentation et une agriculture durables et de leur contribution à la réduction de la pauvreté rurale;
- c) Aider les pays et les régions à renforcer leur engagement et à amorcer plus efficacement les processus de transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables, ce de plusieurs manières:
 - i. Renforcer les travaux normatifs et les activités fondées sur des éléments scientifiques et factuels qui concernent les pratiques agricoles durables, notamment l'agroécologie, l'agriculture intelligente face au climat, l'intensification durable et les biotechnologies en élaborant des méthodes de mesures adéquates, et aider les pays à évaluer leur degré de conformité, leurs outils et leurs protocoles en vue d'estimer la contribution de ces approches à l'agriculture et aux systèmes alimentaires durables;
 - ii. Catalyser la production d'éléments scientifiques et la création commune de connaissances, de groupes de réflexion et d'innovations afin de faciliter la diffusion de ces éléments, connaissances, données d'expérience et innovations, en particulier auprès de groupes défavorisés comme les petites agricultrices, tout en renforçant la communication, la sensibilisation et le partage des pratiques optimales entre les parties concernées;
 - iii. Prêter un appui en matière de dialogue sur les politiques et une assistance technique aux pays, à leur demande, notamment en renforçant les capacités des petits producteurs et des agriculteurs familiaux, par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et de la création de réseaux entre les États Membres;

-
- d) Faire rapport sur les progrès accomplis dans l'intégration de l'appui à toutes les pratiques agricoles durables, y compris l'agroécologie, l'agriculture intelligente face au climat, l'intensification durable et les biotechnologies, dans la planification et les travaux de l'Organisation;
 - e) Renforcer sa collaboration avec les autres entités et programmes des Nations Unies afin de transposer à plus grande échelle les approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, l'agriculture intelligente face au climat, l'intensification durable et les biotechnologies, par le truchement de politiques, d'investissements responsables, de la recherche participative et de la production et du partage de connaissances, à l'appui de la concrétisation des ODD.

(Adopté le ... 2019)